

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2013

L'an **deux mil treize, le vingt cinq avril**, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué le 19 avril 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. PELLETAN, Maire.

Etaient présents : M. PELLETAN, Maire ; Mme LE GAL, M. LE BODIC ; Mme DECLAIS, M. CHAPUT, Mme BREBION, M. SALDANA, Melle LE FALHER, Adjointes ; Mme REBOURG, MM. EVENO, LE NOCHER, Mme CONFUCIUS, M. JOSSEC, Mmes PELTIER, FOSSE, MEUNIER, MM. LE PALUD, PEPION, CERVA-PEDRIN, Mme LE MEUR, M. BLEUNVEN, Mmes BOURBON, LE PAULIC, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. FUDUCHE (pouvoir à M. SALDANA), Mme DUBOSCQ (pouvoir à Mme REBOURG), M. ROSNARHO (pouvoir à M. BLEUNVEN), Conseillers Municipaux.

Absente : Melle LE GALLUDEC, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Annick MEUNIER, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - **Présents** : 23 - **Votants** : 26.

Après appel, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

En introduction, Monsieur PELLETAN, Maire souhaite la bienvenue à Madame Danielle LE PAULIC qui vient de rejoindre les membres du conseil municipal, suite à la démission de Mme ROUSSEL PERION pour raison professionnelle et au renoncement de M. POUPARD.

Mme LE MEUR, conseillère municipale, demande pourquoi le nom de Mme BOURHIS n'a pas été cité lors de l'appel des conseillers municipaux présents. Le Maire lui répond qu'elle a récemment renoncé à siéger au conseil municipal.

Le maire signale à l'assemblée que les membres de l'opposition municipale ont déposé deux amendements, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du conseil municipal et lit le contenu du communiqué :

« Concernant le dossier « Urbanisme/Affaires foncières » projet salle de sports – point sur le dossier, nous vous demandons de bien vouloir inscrire les points suivants à l'ordre du jour, conformément à l'article 17 du règlement intérieur adopté le 1^{er} avril 2008.

*Information des élus : fragilité du contrat de maîtrise d'œuvre projet salle de sport ;
Contre-projet : présentation d'un contre projet par l'équipe d'opposition ».*

Le Maire fait remarquer que, faute de documents transmis par le groupe d'opposition permettant d'apprécier leurs propositions, le conseil municipal ne peut se prononcer. Il propose de remettre ces questions à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et de les soumettre auparavant aux commissions concernées.

M. BLEUNVEN, conseiller municipal, indique ne pas disposer d'autres documents, sauf une information orale sur les risques encourus par la fragilité du contrat. M. CERVA PEDRIN ne comprend pas pourquoi le conseil municipal ne veut pas entendre les risques liés à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre. M. CHAPUT, adjoint aux finances, répond que cette communication pourra être faite en commission.

M. le Maire soumet ensuite au vote les amendements déposés qui sont rejetés par 18 voix Contre et 5 voix Pour.

Mme LE GAL, 1^{ère} adjointe au maire, propose la date du 13 mai à 19 heures pour fixer la réunion en présence des membres des commissions sports/vie associative, urbanisme /travaux, finances, affaires scolaires et enfance jeunesse. Il est rappelé au groupe d'opposition l'utilité de présenter des documents écrits en commission, afin de pouvoir examiner leurs propositions.

Le maire évoque par la suite le procès-verbal (PV) de la séance du 28 mars 2013. Il informe l'assemblée que le groupe d'opposition a exprimé par écrit son désaccord sur ce projet de PV, par rapport à la réalité des débats ayant eu lieu devant plus de 100 personnes. Ces derniers souhaitent que certains points soient précisés.

M. BLEUNVEN rappelle que sur des sujets importants, il serait préférable que la séance soit enregistrée ce qui éviterait les contre-vérités.

Le maire informe que Mme DUBOSCQ ne peut être présente au cours de cette réunion. Il précise avoir reçu un mail de sa part, en réponse à la demande de l'opposition de modifier le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars. Elle indique que les propos qui lui sont prêtés par l'opposition n'ont pas été tenus en conseil municipal.

Les points de désaccord sont ensuite énoncés. Le procès-verbal modifié sera à nouveau soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

Le Maire présente ensuite le premier bordereau inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

ALSH : organisation d'un séjour durant l'été 2013

Mme DECLAIS, adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance jeunesse, présente au conseil le projet de l'accueil de loisirs d'organiser un séjour d'une durée de 5 jours (4 nuits), durant les prochaines vacances d'été.

Le séjour proposé de 5 jours – 4 nuits, aux jeunes de 8 à 12 ans aura lieu du lundi 22 au vendredi soir 26 juillet au camping municipal « Les sables blancs» à Plouharnel. L'équipe encadrante sera composée d'un directeur titulaire, d'une animatrice diplômée BAFA et d'un(e) surveillant de baignade.

La réservation auprès des prestataires est prévue pour 18 enfants au maximum. S'il y a moins de 12 inscrits, le séjour sera annulé.

Le séjour se déroulera sous tente en auto-gestion concernant les repas et la vie quotidienne.

Les activités proposées auraient lieu à proximité du camping pour le surf, le char à voile et le stand-up-paddle (activité qui consiste à se tenir debout sur une planche et à se déplacer sur l'eau en ramant avec une pagaie).

Une plage, directement accessible du camping, permet l'organisation de baignade et de découverte du milieu marin. Une piste cyclable (voie verte) permet d'organiser des déplacements et balades, le train "Tire bouchon" permet d'organiser une sortie à Quiberon, et enfin des animations sont prévues au camping en journée ou en soirée.

La participation du service technique sera demandée pour la mise en place du camp et le rangement du matériel nécessaire.

Pour information, les tarifs sont basés sur l'indicateur de ressources « quotient familial » (QF) établi par la CAF.

➤ Tarifs Séjour :

Quotient	Tranche de Quotient familial en Euros	Séjour – Tarif en Euros
1	moins de 790	130
2	790 à 1200	140
3	1201 et plus	150
4	Extérieurs	170

Le budget prévisionnel de ces séjours (cf.page suivante) est établi sur la base de 3 estimations, compte tenu des effectifs escomptés sur la base d'un tarif à 150 euros.

La Commission "Enfance-Jeunesse", réunie le 11 avril dernier, a émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition de séjour et de tarifs.

Organisation d'un spectacle par les jeunes de l'école de Cirque

Mme DECLAIS, adjointe déléguée à l'enfance-Jeunesse, rappelle au conseil municipal que, depuis septembre 2007, le Cirque de la Colline anime un atelier tous les mercredis de 14h à 16h, à la salle multifonctionnelle : 24 jeunes de 8 à 16 ans y participent.

Il est proposé d'organiser un spectacle afin de clôturer l'année et mettre en pratique les apprentissages. Ce spectacle sera organisé le samedi 22 juin à 20h45, sous chapiteau monté au collège Saint-Exupéry de VANNES (dans le cadre d'une activité annuelle proposée pour les collégiens), animé par les jeunes de l'école du cirque de Grand-Champ et d'Auray, en partenariat avec le Cirque de la Colline.

Les recettes du spectacle sous chapiteau reviendront au Cirque de la Colline, qui a fixé l'entrée au tarif unique de 6 € (adultes et enfants). Une répétition générale aura lieu mercredi 19 juin pour tous les jeunes participants.

Pour information le coût financier de ce spectacle (comportant une répétition) représente une dépense de 408 €, ce qui correspond à 2 séances de 204 €.

La Commission "Enfance-Jeunesse", réunie le 11 avril dernier, a émis un avis favorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le spectacle de cirque précité.

Lotissement communal « Van Gogh » - Vente de lot

M. LE BODIC, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle la délibération en date du 8 décembre 2011, par laquelle le Conseil Municipal a défini les conditions de vente des lots du lotissement communal « Van Gogh ». Il précise que les ventes de lots sont autorisées par arrêté en date du 24 avril 2012.

Il est rappelé que France Domaines a, par rapport en date du 17 novembre 2011, évalué la valeur vénale des terrains aux prix fixés par le Conseil Municipal.

Il porte à la connaissance de l'assemblée délibérante la demande d'acquisition du lot suivante :

NOM ACQUEREUR	ADRESSE	N° LOT	PRIX €/m² TVA sur marges comprise
Mme LE TRIONNAIRE M. THOMAS	5, impasse du rail Résidence le clos des hortensias 56400 BRECH	34	100

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : DE VENDRE le lot n° 34 du lotissement « Van Gogh » aux acquéreurs désignés ci-dessus, aux prix fixés par le Conseil Municipal, TVA sur la marge comprise ;

Article 2 : DE CONFIER à l'Etude MICHAUT et MICHAUT-LESURTEL, notaires associés à GRAND-CHAMP, l'établissement des actes ;

Article 3 : D'AUTORISER le Maire ou un Adjoint délégué à mener à bien cette vente et à signer tout document ou actes y afférents.

Information : Point sur le dossier du projet de salle de sport

M. SALDANA, adjoints aux sports et à la vie associative informe l'assemblée de l'évolution du dossier depuis le dernier conseil municipal.

La phase de concertation a démarré. Il rappelle que le comité de pilotage élargi s'est réuni les 9 et 22 avril 2013. Il est composé de la façon suivante :

- Le Maire,
- Mme LE GAL, adjointe déléguée au cadre de vie et à la communication,
- Les membres des commissions Urbanisme-Travaux et Sport-Vie associative,
- Des représentants de différentes associations sportives de la commune,
- Le Président de l'Office Municipal des Sports,
- Des représentants des établissements scolaires,
- La directrice de l'EPSMS,
- Des riverains du projet,
- Des représentants des services municipaux.

M. SALDANA rappelle qu'en présence de l'architecte, les utilisateurs ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes lors de la 1^{ère} rencontre, notamment en termes d'aménagement et de distribution des locaux. Au cours de la 2^{ème} réunion, les riverains ont insisté sur l'aspect visuel et l'accès à la salle. Il indique que les comptes rendus de ces deux réunions sont à disposition de ceux qui le souhaitent. La prochaine réunion de concertation aura lieu le 6 mai prochain.

M. BLEUNVEN se dit satisfait d'entendre que la concertation a démarré et que le comité de pilotage a pour objectif de définir les besoins. Il fait remarquer que le besoin présenté lors du conseil municipal du 30 mars dernier, ne sera pas forcément celui qui ressortira du travail de cette commission. Il rappelle que lors des réunions de concertation, un certain nombre d'associations ont manifesté leur désaccord sur le lieu d'implantation de l'équipement. Il s'inquiète de l'évolution de l'enveloppe financière qui pourrait fortement augmenter, compte tenu des nouveaux besoins et des nouvelles demandes issues de la concertation.

M. SALDANA répond qu'on est toujours au stade de l'avant projet. L'architecte a bien conscience du montant de l'enveloppe financière contrainte. Seul le résultat de l'appel d'offres nous donnera davantage de précision sur ce montant de travaux.

M. BLEUNVEN souligne que la concertation un peu plus en amont nous aurait mieux guidé.

Le maire rappelle que l'idée de départ était de construire un équipement à minima en couvrant le terrain de handball du collège. Une meilleure visibilité financière permet aujourd'hui d'envisager un projet plus élaboré qui serait à la fois plus proche des usagers. Il souhaite donner la possibilité à l'équipe qui sera en place de financer au comptant cette salle sur deux exercices, tout en disposant d'une réserve issue des opérations de lotissement. Cette cagnotte permettra de faire face à d'éventuels coups durs si le taux d'intérêt de l'emprunt Tofix Dual n'était pas maintenu à 6% (taux obtenu en 2013 sans condition) pour les prochaines échéances.

M. CHAPUT, adjoint délégué aux finances, confirme que le but n'est pas de s'éloigner de manière inconsidérée du montant voté au budget du 30 mars dernier.

M. SALDANA reconnaît que ce projet de mutualisation d'équipement n'est pas simple à réaliser mais qu'il a le mérite d'être bien étudié.

M. CERVA PEDRIN, conseiller municipal, affirme qu'on s'apercevra que cette mutualisation n'est pas réalisable. M. BLEUNVEN indique que même l'architecte commence à en être peu convaincu.

En fin de séance, il est procédé au tirage au sort des électeurs qui doivent être désignés pour constituer le jury d'assises 2014.

Le Maire propose ensuite aux conseillers municipaux qui le souhaitent, de visiter les nouveaux locaux du SSIAD suite à la réhabilitation des anciens services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Annick MEUNIER

Le Maire,

Gilles-Marie PELLETAN